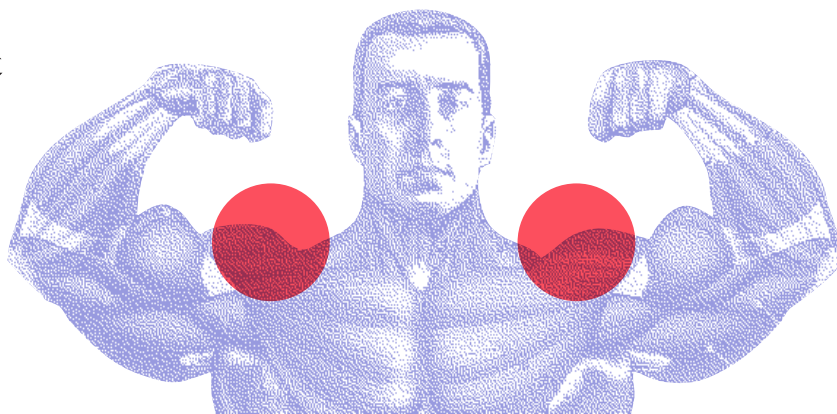




**LE GRAND
PARQUET**
MAISON D'ARTISTES



APPEL À PROJETS

THÉÂTRE PARIS-VILLETTE / GRAND PARQUET

RÉSIDENCES POUR LA PÉRIODE DU 18 NOVEMBRE 2019 AU 29 MAI 2020

Le Théâtre Paris-Villette est un théâtre de création accessible aux publics jeunes et non avertis. C'est aussi un lieu attentif aux équipes et aux formes nouvelles qui accueille tout au long de l'année des artistes en résidence pour les aider à développer leur travail de création ou de recherche.

Équipement souple et léger techniquement, le Grand Parquet est la maison d'artistes du Théâtre Paris-Villette, il accueille chaque année des équipes pour des temps de création et de recherche.

C'est également un lieu de programmation ponctuelle, de formes courtes et d'étapes de travail (crash tests). L'espace scénique modulable permet d'envisager différents types de rapport au public. Situé dans les Jardins d'Éole, le lieu peut aussi s'ouvrir aux formes qui investissent l'espace extérieur.

CADRE GÉNÉRAL DES CANDIDATURES

Ces résidences s'adressent aux artistes ou collectifs porteurs d'un projet de création ou de recherche dans le domaine du spectacle vivant (sauf formes musicales).

Le porteur du projet artistique doit résider en Ile-de-France et avoir à son actif un minimum de trois projets développés dans un réseau professionnel.

Le projet doit s'inscrire dans un calendrier de création précis, avec des partenaires clairement identifiés.

Les demandes peuvent être liées à un projet en production ou au contraire concerner un temps de recherche et d'expérimentation.

Une attention particulière est portée aux formes susceptibles de s'adresser à tous les publics (enfants, ados, adultes).

Un porteur de projet ne peut déposer qu'une seule demande.

LES ESPACES DISPONIBLES

LA SALLE BLEUE est un espace de répétition simple sans accroches : salon de 5m de large x 8m de profondeur x 3m de hauteur.

- 211 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris

LA SALLE BLANCHE est une salle de 70 places disposant d'un plateau de 8m de large x 4,5m de profondeur x 3,5m de hauteur sous gril.

- 211 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris

LE GRAND PARQUET est un ancien parquet de bal reconverti en lieu de théâtre. Espace modulable de 20m de long sur 13m de large, il permet diverses configurations scéniques. En configuration frontale avec un gradin, il dispose d'un plateau équipé de 7m de large et 6m de profondeur. Sa hauteur sous perche est de 3m. Son parc arboré (doté d'aires de pique-nique) d'environ 1300m² permet d'envisager des usages extérieurs.

- 35 rue d'Aubervilliers, 75018 Paris

LES TYPES D'ACCUEIL

1. L'ACCUEIL PLATEAU

Cet accueil concerne les premières périodes de travail, d'expérimentation, les temps de recherche.

Un espace de répétition (Salle bleue) est mis à la disposition de la compagnie pour une durée de une à deux semaines en continu. Aucun dispositif technique ou scénographique n'est envisageable.

2. LA RÉSIDENCE

La résidence s'adresse à des projets en création disposant déjà de partenaires professionnels et/ou institutionnels fermes.

Elle consiste en la mise à disposition d'un espace de répétition (Salle blanche ou Grand Parquet) pour une durée maximum de quatre semaines continues.

Une mise à disposition de matériel technique et l'accompagnement du régisseur général pour la mise en place à l'arrivée sont possibles. Le travail tout au long de la résidence devant se faire en autonomie, la présence, au sein de l'équipe accueillie, d'un technicien compétent est indispensable sur l'ensemble des heures de résidence.

Une ouverture professionnelle est possible à l'issue de la résidence.

Au Grand Parquet, une démarche ouverte au public ou sur le quartier peut être proposée en lien avec le travail de création. Elle peut avoir lieu en amont de la résidence, durant le temps de présence dans le lieu ou pour clore celui-ci.

CANDIDATER

Pour les accueils plateau et les résidences :

- le formulaire de demande (format word, à télécharger sur notre site internet)
- un dossier de présentation du projet (12 pages maximum)

Pour les résidences :

- le budget du projet faisant mention des partenaires confirmés.

Les équipes désireuses de déposer une demande doivent nous la faire au plus tard le **4 février** et par mail uniquement à l'adresse : residences@theatre-paris-villette.fr

Les candidatures doivent nous parvenir en un seul courriel contenant exclusivement en pièces jointes les documents demandés. Les téléchargements de pièces jointes (type WeTransfer) ne pourront être traités. Les demandes incomplètes ou à pièces jointes trop nombreuses ne seront pas étudiées.